

CONTRAT D'ENGAGEMENT PAIN 2021/2022(de Mai à fin Mars)

Entre : L'adhérent de la pépinière des possibles:

Nom/Prénom :

Adresse :

Téléphone :Courriel :

Et Les Douceurs de Clermante, pâtisserie, à Avesnelles (59440), 30 rue Ernest Antoine. 06 64 17 74 84

Le présent contrat règle les modalités de vente de pain entre le producteur et l'adhérent de l'AMAP.

ENGAGEMENTS DE L'ADHERENT

- Je m'engage à acheter et régler d'avance un panier semi-mensuel durant la période ci-dessous indiquée.
- Je viens chercher mon panier au local de distribution.
- Quand je ne peux pas venir chercher mon panier, je cherche quelqu'un qui soit prêt à prendre le panier.
- Si je suis absent, mon panier sera redistribué.

ENGAGEMENTS Des DOUCEURS :

- Je m'engage à fournir aux dates données les produits commandés par les adhérents
 - Je m'engage à fabriquer mon pain à partir de levain et de farines labellisées « AB », et certifié par « Ecocert ».
 - Je livre les 4, 7, 18 et 21 Mai ; 1, 4, 15, 18 Juin ; 6, 9, 20, 23 Juillet ; 3, 6, 17, 20 Aout ; 7,10, 21,24 Septembre ; 5, 8, 19, 22 Octobre ; 2, 5, 16, 19 Novembre ; 7,10, 14, 17 Décembre ; 11,14, 25, 28 Janvier ; 8, 11, 22, 25 Février ; 8,11, 22,25 Mars
- .Je m'engage à fournir 22 distributions.

Choix du panier et modalités de paiement :

Date d'engagement	PAINS	Prix unitaire	Mardi	Vendredi
04/05/21	Baguette (farine blé T65+levure) 250g	1,40 €		
	Pain tradition (farine blé T65+ levure) 500g	2.90€		
	Pain de campagne (farine blé T80+seigle) 500 g	3.40€		
Date de clôture	Pain aux graines (farine bléT80 +seigle+graines de courges+lin ou chias+tournesol) 500g	3.70€		
	Ronde des pains 500g (un pain différent chaque semaine)	3.50€		
	25/03/22 Pain semi-complet (farine blé T80) 500 gr	2,90€		
Nombre panier	Pain de petit épeautre (complet) 500g	3.90€		
	Pain figues/ châtaignes(farine blé+ châtaigne et figues) 500 gr	3,90€		
	Paquet de gaufres fourrées (sucre, chocolat ou chicorée)	4,90€		
22	Pain au chocolat ou croissant	1,20€		
	Brioche 320g ou coquille (en décembre et janvier)	4.60€		

L'ensemble des chèques est libellé à l'ordre des « Douceurs de Clermante »et remis à la signature du présent contrat.

Nombre de chèques := € Date dépôt :

RENOUVELLEMENT

A la fin de la période d'engagement, l'adhérent pourra décider de reconduire ou non le contrat. Il devra informer les producteurs de sa décision au moins un 15 jours avant l'échéance du présent contrat.

Date et signature du producteur :

Date et signature du membre :